

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

Dans la dernière phrase de l'alinéa 162 de cet article, après le mot :

« gendarmerie »,

insérer le mot :

« nationale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.